



## AVIS PUBLIC

### D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 171-19 VISANT LA MISE À JOUR DE PLUSIEURS TARIFS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le mercredi 26 novembre 2025, à 19 h, le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville a adopté le *Règlement numéro 171-19 visant la mise à jour de plusieurs tarifs*.

L'adoption du Règlement numéro 171-19 a pour objet de mettre à jour trois tarifs pour l'année 2026.

L'avis de motion de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville tenue le 9 octobre 2025. Le projet de règlement a aussi été déposé à cette même séance.

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et est actuellement déposé sur le site Internet de la MRC de Marguerite-D'Youville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Verchères, le 2 décembre 2025.

Maude Poirier  
Greffière-trésorière adjointe

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, **Maude Poirier**, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Marguerite-D'Youville, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en le publiant sur le site Internet de la MRC, le 2 décembre 2025, conformément au *Règlement numéro 216 déterminant les modalités de publication des avis publics*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2<sup>ième</sup> jour de décembre 2025.

---

**Maude Poirier**  
Greffière-trésorière adjointe